

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1326**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Chef de rayon grande distribution

Nouvel intitulé : Manager de rayon GSA-GSS

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut de formation commerciale permanente (IFOCOP)	Directeur Général de l'Institut de Formation Commerciale Permanente, Directeur de l'IFOCOP

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

312p Gestion des échanges commerciaux

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef de rayon grande distribution exerce son activité dans une grande ou une moyenne surface. - Il étudie, conquiert, fidélise un marché en fonction de son secteur d'activité,

- Il mène une veille concurrentielle locale qui peut le conduire à participer à la définition de la politique commerciale du point de vente,
- Il gère un centre de profit, son rayon, de façon à atteindre les objectifs commerciaux et financiers définis par sa hiérarchie,
- Il traite des données par l'outil informatique,
- Il communique et manage son équipe,
- Il applique la législation sociale et la réglementation dans le cadre des relations avec les clients et les fournisseurs.

Le titulaire du titre possède les capacités suivantes : - Connaît et maîtrise des éléments fondamentaux de la mercatique,

- Maîtrise des techniques d'observation et d'analyse des stratégies, de l'organisation, des cultures d'enseignes,
- Est capable d'identifier les zones d'attractivités d'un point de vente,
- Maîtrise les techniques d'analyse des données recueillies afin d'évaluer/prévoir l'offre et la demande,
- Est capable de diagnostiquer les forces et les faiblesses de son rayon, d'en fixer les objectifs commerciaux et financiers,
- Maîtrise les techniques d'élaboration d'un plan marketing du point de vente ou du rayon,
- Maîtrise les techniques de gestion et d'organisation des stocks, des personnes,
- Connaît les aspects juridiques : de la vente, des relations commerciales, des pratiques concurrentielles.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier s'exerce en grandes ou moyennes surfaces. En majorité, il s'agit d'hypermarchés de plus de 5000 m<sup>2</sup> de 250 à 600 salariés. On observe également des supermarchés de plus de 1 000 m<sup>2</sup> et des Très Grandes Surfaces de 2500 m<sup>2</sup> à 5000 m<sup>2</sup>.

Manager de Rayon, Adjoint Manager de Rayon.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1502 : Management/gestion de rayon produits alimentaires

D1503 : Management/gestion de rayon produits non alimentaires

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Pour l'obtention de la certification 'Chef de rayon grande distribution', le candidat doit obtenir une moyenne générale finale supérieure ou égale à 10/20. Une moyenne à 6/20 à l'une des 5 grandes épreuves est éliminatoire.

- Contrôle continu des connaissances/compétences (Coef. 4)
- Note de participation/comportement IFOCOP (Coef. 1)
- Note d'évaluation des compétences en entreprise (Coef. 1)
- Dossier de recherche (Coef. 2)
- Oral final professionnel (Coef. 2)

Une moyenne générale > 10/20 est requise pour être reçu.

Une note moyenne < 6/20 à une des 5 épreuves est éliminatoire.

Un candidat éliminé pour moyenne générale < à 10/20 peut se représenter à une session ultérieure à la soutenance finale s'il a obtenu une moyenne générale > à 9/20 et aucune note éliminatoire.

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	50 % de professionnels, 25 % de représentant d'une administration, 25 % membre de l'Institut
En contrat de professionnalisation	X	50 % de professionnels, 25 % de représentant d'une administration, 25 % membre de l'Institut
Par candidature individuelle	X	50 % de professionnels, 25 % de représentant d'une administration, 25 % membre de l'Institut
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	50 % de professionnels, 50 % de cadres pédagogiques de l'Institut

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 juin 2000 publié au Journal Officiel du 29 juin 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter de 1995.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1995 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 1er août 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1995 et jusqu'au 31 décembre 2003. (modification du JO précédent).

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

50 bénéficiaires du titre par an.

##### Autres sources d'information :

<http://www.ifocop.fr>

##### Lieu(x) de certification :

INSTITUT DE FORMATION COMMERCIALE PERMANENTE (IFOCOP) 3, rue du Caducée BP 368  
94154 RUNGIS Cedex

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

**Certification suivante :** [Manager de rayon GSA-GSS](#)